

Jean-Claude Marcourt  
Ministre de l'Economie, de l'Emploi et du Commerce extérieur

**Les pôles de compétitivité en**  
**Région wallonne**

**Premier bilan**

Conférence de Presse  
Charleroi – 29 juin 2007

## **Une politique industrielle nouvelle**

Dès sa mise en place, le Gouvernement a voulu inscrire sa politique économique dans le cadre d'une nouvelle politique industrielle basée sur la mise en réseaux des acteurs.

Qu'il s'agisse de pôles ou de clusters, l'objectif est identique : la mise en réseau et le renforcement des synergies pour augmenter la masse critique économique de la Wallonie.

Notre action a porté sur une double démarche :

- le décloisonnement (entre les différents acteurs)
- la différenciation (positionnement « identifiant » de nos entreprises)

C'est une révolution.

Depuis trop longtemps, la Région wallonne n'avait pas osé défendre une politique industrielle prospective. Une politique qui concentre des moyens importants dans des domaines économiques porteurs de croissance et d'emplois.

La mise en œuvre de cette politique de grappes s'inscrit dans notre volonté de faire, de la Wallonie, un espace industriel compétitif à l'échelle mondiale.

Les pôles de compétitivité répondent à une dynamique économique mondiale. Ils sont un axe essentiel du Plan Marshall.

### **Rappel**

1/ Un pôle de compétitivité peut être défini comme la combinaison,

- sur un espace géographique donné (la Wallonie),

- d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche publiques ou privées,
- engagés dans une démarche partenariale
- destinée à dégager des synergies autour de projets communs au caractère innovant.

Ce partenariat s'organise autour d'un marché et d'un domaine technologique et scientifique qui lui est attaché.

Il doit rechercher la masse critique pour atteindre une compétitivité mais aussi une visibilité internationale.

Ces trois ingrédients principaux (entreprises, formation, recherche et innovation), unis par les trois priorités que sont

- le partenariat,
- les projets communs concrets et
- la visibilité internationale,

constituent les éléments clés des pôles de compétitivité. La masse critique atteinte par cette concentration doit lui permettre de développer un cercle vertueux de croissance.

2/ Le Gouvernement wallon a mis, à la disposition des pôles, des **moyens budgétaires spécifiques** (280 millions €) sur 4 ans.

Ils concernent :

- des investissements publics en actifs (50 millions) et en participations
- des politiques et actions spécifiques récurrentes
  - exportation (5.5 millions),
  - accueil des investisseurs étrangers

- (4.5 millions),
- formation (55 millions),
- aides à l'investissement (45 millions),
- aides à la recherche (120 millions)).

Il s'agit de l'axe 1 du Plan Marshall.

En 2006, le Gouvernement a donc labellisé 5 pôles de compétitivité à savoir, pour mémoire :

- Le pôle « sciences du vivant »
- Le pôle « aéronautique-aérospatial »
- Le pôle « agro-industrie »
- Le pôle « transport et logistique »
- Le pôle « génie mécanique »

### **Une plus-value pour la Wallonie à l'étranger**

Le rayonnement de ces pôles de compétitivité doit dépasser les frontières de la Région wallonne pour viser une taille critique à l'échelle européenne, voire mondiale, et constituer un moteur pour les exportations.

Ils doivent permettre d'améliorer la visibilité de la Wallonie et ainsi faire connaître aux donneurs d'ordre et aux investisseurs étrangers la localisation des entreprises et des compétences.

De plus, les investisseurs étrangers sont particulièrement attirés par les lieux riches en externalités, notamment en recherche & formation, mais aussi sociales.

C'est aussi une chance d'attirer les compétences et les cerveaux particulièrement recherchés dans une économie de la connaissance et du savoir.

La mise en œuvre de cette politique industrielle en Région wallonne s'inscrit dans la nouvelle gouvernance politique voulue par le Gouvernement.

## **La méthode**

1/ Le gouvernement wallon a voulu éviter de vider le concept de sa substance.

Les risques étaient nombreux :

- Multiplication des pôles
- Sélection de domaines économiques dépourvus d'assise européenne ou internationale
- Choix de pôles ne dégagant aucune crédibilité en termes de masse critique.

Pour les éviter, le professeur H. Capron de l'ULB a été chargé d'**identifier les domaines économiques wallons** potentiels.

Sur la base de cette étude, le gouvernement a identifié cinq domaines potentiels : les sciences du vivant, l'agro-industrie, le génie mécanique, le transport-logistique, l'aéronautique-spatial.

Les pôles doivent transcender les références sectorielles des acteurs économiques pour se concentrer sur des projets dont les retombées économiques sont liées aux domaines retenus par le gouvernement.

2/ Les pôles de compétitivité doivent se définir et **se développer à l'échelle wallonne**. Il s'agit bien de mettre en réseaux l'ensemble des compétences économiques, scientifiques, technologiques et humaines sur l'ensemble du territoire wallon sans privilégier une sous-région particulière.

### 3/ Le gouvernement a **laissé aux industriels l'organisation et la gestion des pôles.**

Le gouvernement n'est présent dans les pôles que par l'intermédiaire d'observateurs. Il fixe le cadre et arrête les moyens. La responsabilité et la gestion des projets sont laissées aux industriels et aux scientifiques.

Le gouvernement a également misé sur la transversalité des compétences des différents Ministres: économie, emploi, commerce extérieur, recherche, formation, .... Et pour garantir l'efficacité de la mise en œuvre d'une telle politique et éviter de multiplier les intervenants et les interlocuteurs, il m'a chargé de la coordonner.

De plus, pour faciliter les contacts avec les principaux organismes wallons concernés par les pôles, des personnes de référence ont été désignées. Ainsi, au sein de l'Awex par exemple, des relais de liaison ont été désignés pour chaque pôle.

4/ L'évaluation de la qualité des pôles et des projets qu'ils mettent en œuvre a été confiée à un jury international composé d'experts nationaux et internationaux. Ce jury est indépendant du gouvernement. Le gouvernement, sur la base de l'avis du jury, labellise les projets et accorde les moyens financiers à leur concrétisation.

5/ Un processus administratif accéléré et un formulaire simplifié ont été élaborés pour garantir un examen rapide des dossiers et une mise en œuvre accélérée des projets.

## Un an plus tard...

Moins d'un an après la labellisation des pôles, la mise en œuvre de cette politique industrielle a suscité un enthousiasme communicatif de tous les acteurs.

1/ Le nombre de dossiers déposés lors des deux premiers appels à projets en témoigne. Au terme du premier appel à projets, 43 projets ont été retenus.

Ils représentent une enveloppe d'aides publiques de 102 Mios.

Au terme du deuxième appel, 25 projets ont été retenus pour une enveloppe d'aides publiques de 43 millions €.

Le prochain appel à projets se déroulera au cours du dernier trimestre 2007.

2/ Même s'il est un peu tôt pour évaluer les retombées économiques et en termes d'emplois des premiers projets, ils auront déjà permis **la mise en réseau d'un grand nombre d'acteurs.**

Cette mise en réseau est essentielle et surtout multidimensionnelle :

- Mise en réseau des acteurs économiques et de la recherche ;
- Mise en réseau des entreprises actives dans un même domaine ;
- Mise en réseau des grandes et des petites entreprises ;
- Mise en réseau des acteurs à l'échelle wallonne ;
- Mise en réseau des acteurs économiques et de la formation ;
- Mise en réseau des acteurs économiques et des outils wallons (Awex, SRIW, etc.) ;

- Mise en réseau d'acteurs wallons et d'acteurs internationaux.

Ces mises en réseaux permettront demain de générer de nombreux projets créateurs d'emplois et d'activités.

3/ Contrairement aux habitudes en la matière, **nous avons tracé le chemin en marchant**. Avec pour conséquence positive, le côté très mobilisateur de la démarche, et pour bémol, le retard au démarrage des plus petites structures moins réactives.

Ce constat nous a d'ailleurs permis de corriger le tir lors des appels à projets successifs, puisqu'on a constaté que les PME étaient de plus en plus présentes dans la démarche.

4/ C'est **un processus à long terme qui doit, en permanence, être réévalué**. Les pôles gagnent petit à petit en maturité et cette maturation est très importante. Elle conduit, par exemple, les pôles à effectuer eux-mêmes la sélection des projets les plus porteurs.

Et naturellement alors, le rôle du jury aussi peut glisser vers une réflexion plus large et plus prospective.

5/ Très concrètement, les résultats sont là. Les Présidents des pôles les présenteront eux-mêmes, dans quelques instants.

### **Les pôles en ligne**

Dès aujourd'hui, les pôles de compétitivité ont leur site internet.

<http://www.polesdecompetitivite.eu> .

Il poursuit un triple objectif :

1/ **être une plateforme d'informations** sur les pôles de compétitivité, à disposition des citoyens. Le site n'entend pas se substituer aux sites respectifs des pôles eux-mêmes, mais « chapeautera » les informations collectives et communes à tous les pôles. De nombreux renvois sur les sites des pôles y sont d'ailleurs actifs.

2/ **avoir une vocation internationale**, d'où la réservation du nom de domaine en **.eu**. Le site sera traduit en anglais prochainement. Il servira donc de point d'ancrage à tout visiteur étranger naviguant pour se renseigner sur les pôles de compétitivité wallons.

3/ **établir une synergie** avec les webmasters des sites des 5 pôles. Ils pourront venir y déposer toutes leurs informations d'intérêt collectif.

Le site comprendra :

- des pages d'informations et d'actualité.
- des vidéos de présentation des pôles de compétitivité.
- des services interactifs de type : formulaires (en ligne dès le 5 juillet), lettre d'information, partage d'informations (commentaires d'articles, etc.), communautés d'intérêt, moteur de recherche, une zone « extranet » pour accès restreint en fonction des communautés d'intérêt sera mise en place prochainement, etc.

## **La suite ?**

La politique des pôles de compétitivité ne s'arrête certainement pas aujourd'hui. Le prochain appel à

projets sera lancé dès le 15 septembre. Début 2008, je lancerai également un appel à projets « réchauffement climatique » permettant aux pôles de développer leur stratégie de développement durable.

La semaine prochaine, le gouvernement labellisera également les projets du deuxième appel pour lesquels le jury avait demandé des informations complémentaires.

Ma volonté est également de garantir la pérennité des pôles. Dans les arrêtés relatifs aux lois d'expansion économique ainsi que les documents relatifs à la nouvelle programmation européenne, les pôles de compétitivité sont clairement identifiés et bénéficieront d'un soutien particulier. La semaine dernière, le gouvernement a également approuvé en première lecture le nouveau décret recherche. Ce dernier garantit les mécanismes de soutien au financement de la recherche aux pôles de compétitivité.

Notre politique économique, de même que nos secteurs porteurs, ne se résume pas aux pôles, il faut le rappeler.

Mais ils sont une mesure dynamique de la politique économique que je veux impulser en Wallonie.

Les premiers résultats sont très encourageants. Mon objectif aujourd'hui est de maintenir et renforcer cet enthousiasme pour que ces premiers résultats se concrétisent en création de richesse et d'emplois pour tous.